

DEPARTEMENT
91 - ESSONNE

CANTON
ARPAJON

COMMUNE
BRUYERES-LE-CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 2024/32

PORTANT DELIMITATION DE LA PARCELLE AA 155 SISE 23 RUE DES ACACIAS

Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le Code de l'urbanisme,
VU le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,
VU la demande d'ARKANE FONCIER, représentée par Monsieur Hervé DELOUCHE, domiciliée 17 Grande Rue à MONTLHERY (91311), concernant la délimitation de la propriété sise 23 Rue des Acacias à Bruyères-le-Châtel (91680), cadastrée AA 155,
CONSIDERANT le plan de délimitation annexé au présent arrêté,
CONSIDERANT le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques, réalisé par ARKANE FONCIER, annexé au présent arrêté,

ARRÊTE

Article 1 : Les limites de propriétés sont définies par les lignes droites joignant les points désignés A - B. Les limites sont matérialisées par le plan joint au présent arrêté.

Article 2 : La délimitation du domaine public de la propriété susmentionnée située en bordure du cimetière communal est définie par la ligne droite joignant les points désignés A - B. La délimitation est matérialisée par le plan joint au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1. Et suivants ou aux permissions de voiries.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié selon la réglementation en vigueur.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Date de publication : 27/06/2024.

En Mairie, le 13 juin 2024,
Le Maire,

Thierry ROUYER